

## Résolution de l'Établissement primaire et secondaire de Crissier

Les collègues de l'Établissement de Crissier, réuni·e·s en Assemblée générale (AG) en date du 31 janvier ont discuté des points suivants :

Les éléments évoqués dans la précédente résolution de l'AG (23 janvier) et notamment le fait que le Conseil d'État a prévu d'indexer les salaires de la fonction publique et du secteur parapublic à hauteur de 1.4%, en y ajoutant une prime unique de 0.8% pour les classes 1-10 des salarié·e·s du seul secteur public. Ceci implique une baisse de leur salaire réel.

Le refus du Conseil d'État d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales du secteur public et parapublic en vue d'une augmentation de l'indexation prévue, ainsi que les importantes réserves financières du canton de Vaud, a amené l'AG de ce jour à voter **la reconduction de la grève le 9 février prochain.**

Si le Conseil d'État devait revoir sa position en ouvrant des négociations sur la base d'une augmentation de l'indexation, le préavis serait rediscuté par l'AG.

Résolution votée à l'unanimité par l'AG.

Établissement primaire et secondaire de Crissier, le mardi 31 janvier 2023